



## Document d'Information

### Communal sur les



### RISques Majeurs



# SOMMAIRE

- Préambule	2
- Définitions	2
- Cadre réglementaire	2
- Code d'alerte nationale	3
- Kit d'urgence	3
- Risques Majeurs	4
➤ Inondation	4-5
➤ Mouvements de terrain	6
➤ Séismes	6
➤ Technologiques - Industriel	7-8
➤ Technologiques - Nucléaire	8
➤ Transport de Matières Dangereuses	9-10-11
➤ Tempête – Tornade	12-13
➤ Engins de guerre	14
➤ Risques Mineurs	15
➤ Canicule	15
➤ Neige et verglas	15

## **PREAMBULE**

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Si la survenance réelle d'un tel risque reste probable, il est de notre devoir d'informer les marquettois afin qu'ils deviennent également acteurs de leur propre sécurité.

## **DEFINITIONS**

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont repris en 2 catégories

### **Les risques majeurs (faible fréquence et gravité extrême)**

- Risques technologiques : Industriel (explosion, nuages toxique, incendie dévastateur, pollution des eaux...)
- Risques de Transport de Matières Dangereuses (TMD) : risques technologiques spécifiques en fonction des produits transportés et du lieu de l'accident.
- Risques naturels : mouvement de terrain, inondation, tempête, tornade.
- Risques conflictuels : terrorisme, guerre

### **Les risques mineurs**

- Risques de la vie quotidienne : Canicule, neige, verglas, accident domestiques, de la route

## **CADRE REGLEMENTAIRE**

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet et répertoriant tous les risques majeurs auxquelles sont soumises les communes du Nord
- Plans de secours spécialisés de transports de matières dangereuses ou radioactives établi par le préfet
- Plan d'alerte départemental météorologique établi par le préfet
- Plan de secours départemental du nord pollution accidentelle des eaux intérieures établi par le préfet
- Plan SATER sauvetage aéro terrestre établi par le préfet
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) document interne à la ville qui permet aux services municipaux une intervention fiable et rapide sur le territoire
- Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Document établi par la mairie pour une information aux citoyens sur les démarches à suivre en cas de risques majeurs.

## **CODE D'ALERTE NATIONALE**

### **Signale d'alerte de la Protection Civile**

Le signal national d'alerte consiste en trois émissions d'une durée d'une minute chacune et séparées d'intervalles de 5 secondes. Le son est modulé, montant et descendant.



5 s



5 s



La fin d'alerte est un signal de 30 secondes continues.



30 secondes

---

### **Le site internet communal**

<http://www.marquettelezlille.fr>

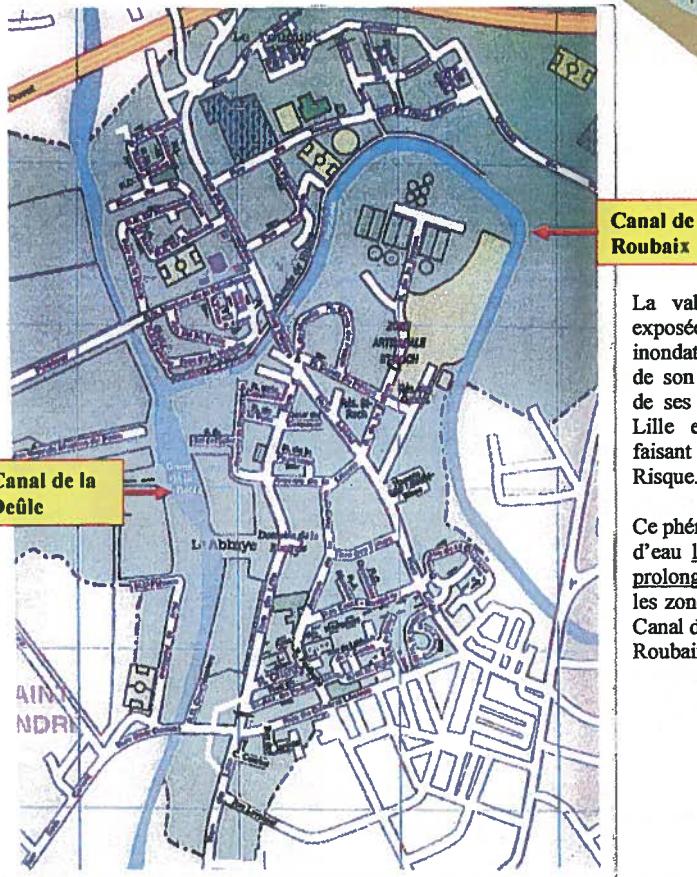
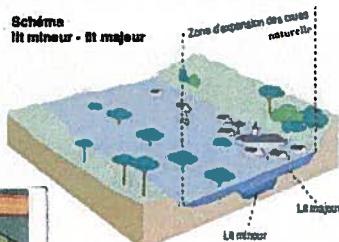
## **KIT D'URGENCE A CONSERVER A DOMICILE**

- ⇒ Lampe torche avec piles
- ⇒ Radio portable avec piles
- ⇒ Eau potable
- ⇒ Papiers personnels
- ⇒ Médicaments urgents
- ⇒ Couvertures
- ⇒ Matériel de confinement
- ⇒ Vêtements de rechange

## Une inondation c'est quoi ?

Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. La gravité d'une inondation peut se définir par :

- La hauteur atteinte par l'eau
- La durée de submersion
- La vitesse d'écoulement



La vallée de la Marque est exposée depuis tout temps aux inondations par le débordement de son cours d'eau principal et de ses affluents. Marquette lez Lille est une des communes faisant partie du Bassin à Risque.

Ce phénomène de crue des cours d'eau liées à des précipitations prolongées toucherait en priorité les zones situées à proximité du Canal de la Deûle et du Canal de Roubaix.

## Consignes à la population :

### A l'annonce de la montée des eaux

**Fermer portes, fenêtres, aérations, soupiraux afin de ralentir l'entrée de l'eau**



**Couper gaz et électricité afin d'éviter électrocution et explosion**



**Monter dans les étages avec de l'eau potable, vivres, papiers d'identité, médicaments, radio à piles et piles de rechange, vêtements chauds et lampes de poche en attendant les secours**



**Ne pas prendre l'ascenseur afin d'éviter de rester bloquer**



**Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre (Radio France Bleue Nord FM 87.8)**



**Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux**



**Ne pas téléphoner, libérez les lignes pour les secours**



### Pendant

**Ne pas aller dans les zones inondées ou inondables afin d'éviter tout danger**



**S'informer de la montée des eaux par le biais de la radio, mairie...**



**N'entreprendre une évacuation que sur ordre reçu des autorités ou si on y est forcé par la crue**



**Rester dans les étages supérieurs des habitations**



**Ne pas consommer d'eau du robinet ou des puits particuliers sans avis des services compétents**



### Après

**Aérer et désinfecter les pièces**



**Chauder dès que possible**



**Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.**

## Un mouvement de terrain c'est quoi ?

Un mouvement de terrain est une variation de volume des sols ou sous-sol plus ou moins brutale. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme ou à d'autres facteurs climatiques pouvant entraîner une érosion des bâtiments, avec risque de fissures voire d'effondrement.

### Consignes à la population :

#### Pendant le sinistre

**Evacuer la maison**

**Ne prenez pas l'ascenseur**

**Fuyez latéralement**

**Eloignez vous du point d'effondrement, ne pas revenir sur vos pas**

**Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**



#### Après le sinistre

**Évaluer les dégâts et les dangers**

**Empêcher l'accès au public dans un périmètre de sécurité deux fois plus étendu que la zone d'effondrement**

**Informier les autorités**

**Se mettre à disposition des secours**

## SEISMES

#### Pendant la secousse

**Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment**

**S'abriter sous un meuble solide loin des fenêtres**



**Si vous êtes à l'extérieur d'un bâtiment**

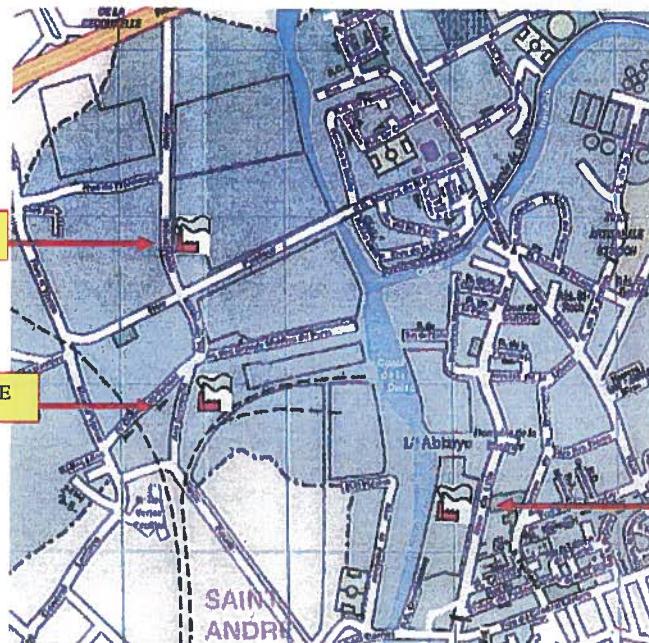
**S'éloigner des bâtiments**



## Un risque industriel c'est quoi ?

Les risques sont, suivant la nature du produit, une explosion, un incendie, une décomposition thermique avec émanation de gaz toxique, etc...

### Zones à faible risque



### Consignes à la population :

**Si vous êtes en voiture, garez-vous, arrêtez le moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche**



**Si vous êtes déjà à l'intérieur d'un bâtiment restez-y**

**Fermer portes et fenêtres**



**Arrêter les ventilations, colmatez les ainsi que les fenêtres**



**Ecouter les consignes à la radio**

**Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont plus en sécurité dans l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes.**



**Eviter toute flamme ou étincelle**



**Ne pas téléphoner**



### **Un risque nucléaire c'est quoi ?**

En cas d'accident nucléaire grave, certaines installations nucléaires notamment les centrales, sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs, en particulier de l'iode radioactif.

### **Consignes à la population :**

**Elles sont identiques à celles du risque industriel**

**En cas de survenance d'un incident, des comprimés d'iode seront distribués sur ordre du Préfet. Ces comprimés permettent la saturation du corps en iode non radioactif, empêchant ainsi la contamination avec celui ambiant qui peut être contaminé.**



**Les personnes ayant subi une ablation de la thyroïde doivent également sur mettre à l'abri.**

## Un risque Technologique T.M.D. c'est quoi ?

Le risque de transports de matières dangereuses correspond aux transport de transit ou de dessertes de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs pouvant présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

La commune de Marquette Lez Lille est concernée par ces transports routiers qui utilisent l'axe suivant :

- La rocade N 652

### Consignes à la population :

#### Si vous êtes témoin de l'accident

**Donner l'alerte : appeler le 18 (pompiers) et le 17 (police)**



**Préciser le lieu de l'accident**

**Préciser la nature du moyen de transport**

**Préciser le nombre approximatif de victime (ne pas les déplacer sauf en cas de danger immédiat)**

**Préciser le numéro du produit et le code de danger**

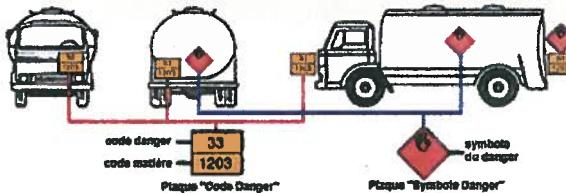
Code danger →

Code matière →

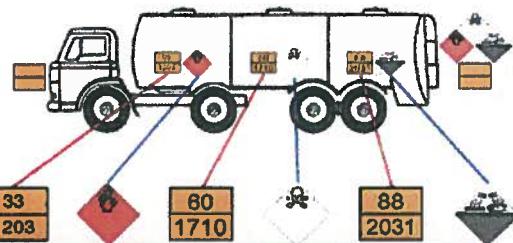
**Préciser la signalisation particulière représentée par une plaque ou étiquette en forme de losange (voir le tableau des plaques symboles danger)**



#### Un seul produit



#### Plusieurs produits



#### Préciser la nature du sinistre

## Plaques symboles danger

	<b>Matière sujette à inflammation spontanée</b>		<b>Feu (liquides et gaz)</b>
	<b>Matière nocive</b>		<b>Matière comburante ou peroxyde organique</b>
	<b>Matière radioactive</b>		<b>Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous pression</b>
	<b>Matière infectée ou putrescible</b>		<b>Matière radioactive</b>
	<b>Explosion</b>		<b>Feu (solides)</b>
	<b>Émanation de gaz inflammables au contact de l'eau</b>		<b>Matière toxique</b>
	<b>Matière corrosive</b>		<b>Matière ou objets divers</b>

**Si un nuage毒ique arrive vers vous ou à l'annonce de son arrivée**

**Quitter rapidement le lieu de l'accident et se mettre à l'abri dans un bâtiment**

**Fermer portes et fenêtres**

**Arrêter les ventilations, colmatez les ainsi que les portes et fenêtres et s'en éloigner**

**Se laver en cas d'irritation, si possible se changer**

**Ne pas fumer**

**Eviter toute flamme ou étincelle**



**Ne pas téléphoner**



**Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont plus en sécurité dans l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes.**



**Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation reçu des autorités**

### **En fin d'alerte**



**Aérer le local**

## Une tempête c'est quoi ?

Une tempête est un type de condition météorologique violente à large échelle dite synoptique, avec un diamètre entre 200 à 1000 km en général, caractérisé par des vents rapides (tourbillon) et des précipitations intenses. Elle peut être accompagnée d'orages donnant des éclairs et du tonnerre ainsi que de la grêle et des tornades.



## Une tornade c'est quoi ?

Une tornade est un vortex (d'une durée et d'étendue limitées) de vents extrêmement violents prenant naissance à la base d'un nuage d'orage lorsque les conditions de cisaillement des vents sont favorables dans la basse atmosphère. De très faibles tornades peuvent également se développer sous des nuages d'averses. Phénomène imprévisible.



## Consignes à la population :

### Tempête

**Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par les vents**



**Rentrer vos élevages ou animaux de compagnie**



**Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment restez-y**



**si vous êtes en voiture, garez-vous, arrêtez le moteur et entrez dans un abri en dur le plus proche**



**Fermer portes, fenêtres et volets et éviter de se tenir près des baies vitrées**



**Ecouter les consignes à la radio**



**Ne pas téléphoner**



### Tornade

**Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment restez-y, éloignez vous des vitres**



**Si possible installez vous au sous-sol, prenez si vous en avez le temps de l'eau potable, papiers d'identité, médicaments, radio à piles et piles de recharge et lampes de poche en attendant le cas échéant les secours**

**Ne rester pas dans votre voiture, garez-vous, arrêtez le moteur et entrez dans un abri en dur le plus proche. A défaut couchez vous dans un fossé loin des arbres et objets pouvant vous heurter, placer vos bras sur la tête.**

#### **Ecouter les consignes à la radio**



#### **Ne pas téléphoner**



**Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont plus en sécurité dans l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes.**



## Les engins de guerre c'est quoi ?

L'armement conçu pour exploser (grenade, mine, missile, bombe, munition etc...).

En cas de découverte d'engins explosifs les risques sont de trois ordres :

- L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact
- La dispersion dans l'air de gaz毒ique

## Consignes à la population :

**Toujours observer la plus grande prudence face à l'objet inconnu**

**Ne pas toucher ni déplacer l'engin**

**Si l'engin dégage une odeur ou des vapeurs, ne pas inhale et ne pas mettre sous le vent**

**S'il existe un foyer d'incendie à proximité ne pas chercher à l'éteindre, s'éloigner rapidement risque d'explosion**

**Alerter les services de secours**



## Canicule

**Personnes isolées ou fragiles faites-vous connaître au C.C.A.S., le service prendra en charge votre demande.**

**Signaler au C.C.A.S. ou en mairie les personnes isolées ou fragiles.**

**Fermer portes et fenêtres afin de ne pas laisser entrer la chaleur**

**Buvez régulièrement afin de ne pas vous déshydrater (notamment les personnes âgées, femmes enceintes et les enfants)**



## Neige et Verglas

**Limiter vos déplacements**



**Privilégier les transports en communs**



**Dégager la neige et salez devant votre domicile (trottoir)**



**Stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner les services de déneigement ou de salage qui interviennent la nuit**